

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2025**PROCÈS VERBAL**

L'an deux mil-vingt-cinq, le 15 octobre à 18h30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Alain TROCHARD, Maire.

Date de la convocation : 7 octobre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Présents : Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Céline BELLARA, Elie HERBEMONT, Sabine DA COSTA Sophie BERETTA, Arnaud SAUVAIRE et Nicolas WISNIEWSKI.

Absents : Magali GUEIDAN

Secrétaires de séance : Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO

À L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 24 Septembre 2025**

Les membres du Conseil municipal sont informés que la délibération adoptée lors de la séance du 24 septembre 2025 a été transmise au contrôle de légalité et est devenue exécutoire le 25 septembre 2025, après obtention du visa préfectoral. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération : Convention Mise à disposition du Foyer communal à la CCPS pour la restauration scolaire**

Le Conseil Municipal doit délibérer afin de mettre à disposition le foyer à la CCPS, dans le cadre de la restauration scolaire, et de signer la convention. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Délibération / Loyer logement Mairie**

Le Maire informe le Conseil municipal du départ de la locataire de l'appartement communal.

Après discussion, il est proposé de fixer le montant du loyer à 550 € par mois, révisable chaque année selon la réglementation en vigueur.

Le logement sera attribué à Madame Justine Trochard à compter du 1er novembre 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la fixation du loyer à 550 € et l'attribution du logement à Mme Trochard.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Délibération : Décision modification n°2 – complément : Ouverture des crédits – M57**

Le Conseil municipal doit délibérer afin d'effectuer un virement de crédits dans le cadre du budget M57, pour ajuster les crédits et permettre la bonne exécution des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le montant du virement s'élève à 39 273 €, réparti comme suit :

Section de fonctionnement : Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 39 273 € / Chapitre 021 – Virement à la section d'investissement : - 39 273 €

Section d'investissement : Chapitre 023 – Virement de la section de fonctionnement (recettes) : + 39 273 € / Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : - 39 273 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédits.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Délibération : Décision modification n°4 – M57**

Suite à l'approbation de la carte communale par le Conseil municipal, et afin de procéder au règlement de la facture de M. Jérôme Berquet, urbaniste, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère sur un virement de crédits d'un montant de 244 € destiné à en assurer le paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédits.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Marché de Noël**

Le point sur l'organisation indique qu'environ trente exposants participeront à l'événement. Une calèche animera la journée, et une réunion de préparation sera organisée quelques jours avant pour finaliser les détails.

- **Organisation Commémoration du 11 Novembre**

Une invitation à la commémoration du 11 novembre sera adressée à l'ensemble des administrés.

La cérémonie aura lieu à 11 h au cimetière.

- **Festivités à venir :**

Repas des aînés : Concernant le repas des seniors, une commission CCAS se réunira le 16 octobre à 15 h afin de faire le point sur l'organisation.

Noël des enfants de 0 à 10 ans : La date est fixée au dimanche 7 décembre. Les cadeaux sont en cours d'étude, parmi lesquels des places de cinéma et de petits jouets sont envisagés

- **Questions diverses**

- Vote du RPQS Assainissement collectif 2024 sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.
- Aménagement du parking sera présenté au prochain Conseil municipal

L'ordre du jour ayant été écourté pour raisons familiales de Monsieur le Maire, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,

Les Secrétaires de séance,

